

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 29 juin 2023

Révision 2023 du Projet régional de santé 2018-2028 : l'ARS Nouvelle-Aquitaine lance la phase de consultation réglementaire du 28 juin au 29 septembre 2023

A l'occasion de la révision de son Projet régional de santé (PRS), l'ARS Nouvelle-Aquitaine lance une phase de consultation ouverte à ses partenaires à partir de ce 28 juin et pour une durée de trois mois, conformément au code de la Santé Publique.

Le PRS définit la politique de santé de la région, en cohérence avec la Stratégie nationale de santé (SNS), et fournit un cadre d'action à tous les acteurs pour améliorer l'état de santé de la région, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités.

| Lancement de la phase de consultation du 28 juin au 29 septembre

Cette nouvelle révision de la feuille de route décennale pilotée par l'ARS amènera l'ensemble des acteurs concernés à se prononcer sur les grandes orientations de la politique de santé de la région pour les cinq années à venir.

Les collectivités territoriales, le représentant de l'Etat en région mais également les instances de démocratie en santé (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Conseils territoriaux de santé, Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie) contribueront de nouveau à l'amélioration de ce document d'importance stratégique, au bénéfice de la santé de l'ensemble des néo-Aquitains, dans une approche de co-construction.

La présente phase de consultation intervient à la suite de nombreuses réunions de concertation qui se sont tenues, depuis l'automne 2022, dans les territoires de la région, en lien avec la démarche du Conseil National de la Refondation en santé, qui ont permis d'associer les élus (notamment l'ensemble des Présidents des Conseils départementaux), les professionnels de santé et les usagers.

Les acteurs de la santé ont aussi été largement associés via plusieurs dizaines de réunions techniques et groupes de travail afin de rendre plus opérationnelle la production de cette feuille de route.

Enfin, citoyens, usagers et élus ont été plus largement mobilisés pour contribuer à la construction du PRS au moyen d'une consultation en ligne sur le site internet de l'ARS. La première phase de cette consultation s'est déroulée fin 2022 et leur a permis de proposer des solutions concrètes sur neuf thématiques en lien avec la politique de santé de l'ARS (autonomie, accès aux soins, prévention, aide aux aidants, etc.). Cette consultation en ligne entrera, prochainement, dans sa seconde phase, avec pour objectif de sélectionner les actions prometteuses et de les intégrer au PRS.

| Un seul Projet régional de santé décliné en trois volets

Le PRS est composé de plusieurs documents, dont en premier lieu le Cadre d'orientation stratégique (COS), qui fixe pour la période 2018-2028 les grands axes de l'amélioration de la santé et les objectifs à atteindre à long-terme.

Le Schéma régional de santé (SRS) 2023-2028 vient transposer les grands axes du Cadre d'orientation stratégique (COS) en objectifs et mesures opérationnelles dans les champs de la prévention, de l'accès au soins et de l'autonomie des personnes.

Enfin, le **Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunies (PRAPS) 2023-2028** se concentre sur la spécificité de la réponse à apporter aux personnes les plus vulnérables en matière de santé.

Les parties prenantes concernées sont invités à rendre un avis sur le PRS, document transversal, dans sa globalité, selon la procédure prévue par l'avis de consultation sur le PRS Nouvelle-Aquitaine pris par le directeur général de l'agence ⁽¹⁾.

| Les grandes priorités et défis à relever dans la région

Alors que notre système de santé a fait a fait preuve d'une formidable résilience lors de la récente pandémie, il se doit d'évoluer afin de répondre aux attentes de nos concitoyens et aux défis notamment :

- **La transition démographique** : marquée par un vieillissement toujours plus important de la population néo-aquitaine, qui fait partie, en moyenne, des plus âgées de France. Cela n'est pas sans avoir d'incidence sur l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou atteintes d'une maladie chronique.
- **La transformation du système de santé néo-aquitain** : d'un système tourné vers l'offre de soins à un système plus orienté vers la prévention et les démarches « d'aller-vers », également plus consolidé et efficace dans une prise en charge de la diversité des situations en santé des personnes, en particulier pour la santé mentale.
- **L'accessibilité du système de santé pour tous** : dans une logique de parcours de santé sans rupture, en favorisant la coordination, à l'échelle de la région et du département, de l'ensemble des professionnels de santé, dont les effectifs demeurent en tension.
- **Le changement climatique** : qui demande un renforcement des capacités de résilience du système de santé face aux crises à venir et une attention particulière aux enjeux de l'eau et de l'habitat.

En continuité avec les précédentes versions de ces documents, l'ARS Nouvelle-Aquitaine souhaite faire de cette révision une étape clef dans l'intégration du champ de la santé dans les politiques publiques alors que se transforment les outils de construction de ces politiques, en faisant la part belle aux différentes instances citoyennes, associatives et politiques.

Durant cette période de consultation jusqu'au 29 septembre, l'ensemble des acteurs en santé et des citoyens peuvent faire part de leurs propositions :

- **Par voie électronique à l'adresse suivante** : ars-na-prs@ars.sante.fr
- **Par courrier** : Agence Régionale de Santé
Cabinet
Espace Rodesse – 103 bis rue Belleville
CS 91704 – 33 063 Bordeaux cedex

(1) publié le 27 juin 2023 au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine par voie électronique.

Pour accéder aux documents soumis à la consultation :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/consultation-reglementaire-prs-2018-2028-revise>

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

